



Bamako, le 17 août 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fond de Solidarité Africain (FSA) et l'Agence de Promotion des Investissements au Mali (API-MALI) s'associent pour encourager et soutenir les investissements directs étrangers et nationaux au Mali

Le jeudi 17 août 2023, le Fonds de Solidarité Africain (FSA), représenté par son Directeur Général par intérim, **Monsieur Abdourahmane DIALLO**, et l'Agence de Promotion des Investissements au Mali (API-Mali), représentée par son Directeur Général, **Monsieur Cherif BEN ALWATA**, ont signé un accord-cadre de coopération, dans les locaux de l'API-MALI, à Bamako, au Mali.

Le FSA et l'API-Mali ont décidé de mettre en synergie leurs actions pour pallier aux nombreux obstacles rencontrés par les entreprises maliennes et les investisseurs au Mali ayant des besoins de financement à Moyen et Long termes pour la réalisation de leurs projets.

La collaboration entre le FSA et l'API-Mali permettra d'encourager et soutenir le développement des investissements directs étrangers et nationaux au Mali, le développement des filières à valeur ajoutée (coton, agro-industrie, énergies renouvelables, etc.), des zones industrielles, ainsi que la création d'emplois locaux et durables, contribuant ainsi à l'essor économique et social du pays.

Au 17 août 2023, les interventions du FSA en garantie au Mali s'élèvent à 507 milliards de F CFA, ce qui a permis aux entreprises maliennes de mobiliser des financements de 787 milliards de F CFA, en faveur de divers secteurs de l'économie malienne. Le FSA a ainsi accompagné des projets de construction de logements sociaux, d'implantation et de développement d'usines, de projets miniers, de sociétés de services, etc.

En 2022, l'API-Mali a permis la création de près de 17,134 entreprises, organisé 23 initiatives de promotion des investissements telles que des Forums et des missions économiques et commerciales au Mali et à l'étranger et agréé 83 projets au Code des investissements correspondant à 169.2 Milliards FCFA d'investissements potentiels devant générer près de 3 161 emplois nouveaux. S'ajoutent à celà la délivrance de 1 394 autorisations d'exercice et décisions d'implantation d'unités industrielles. L'API-Mali a également élaboré 10 études de filières assorties de plans d'affaires modèles dans le secteur agro-industriel, 100 plans d'affaires pour des entreprises féminines en plus d'un appui global à plus de 700 femmes entrepreneures en termes de formalisation d'entreprise et de formation, renforçant ainsi l'écosystème entrepreneurial.

A propos du Fonds de Solidarité Africain (FSA)

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une Institution financière panafricaine dont le siège est à Niamey, au Niger. Il est devenu opérationnel en septembre 1979 et a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus. Le FSA compte actuellement vingt un (21) États membres : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Veillez consulter le site du Fonds : www.fondsolidariteafricain.org

Suivez le FSA sur ses réseaux sociaux : Facebook – LinkedIn, Twitter et YouTube

Contact : Direction de la Coopération et de la Communication du Fonds de Solidarité Africain

Tel : + 227 20 72 26 32/33/34

E-mail : contact@fondsolidariteafricain.org

mohamed.diallo@fondsolidariteafricain.org

A propos de l'Agence de Promotion des Investissements du Mali (API MALI)

L'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-MALI), établie en 2005 et relevant du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, opère en tant qu'établissement public à caractère administratif (EPA). Grâce à son guichet unique, l'API-MALI offre un point d'entrée unique pour toutes les démarches liées à la création d'entreprises, à l'accompagnement des investisseurs et à la délivrance d'agrément conformément au code des investissements du Mali. Par sa mission, l'API-MALI encourage et favorise l'essor des investissements directs, qu'ils soient étrangers ou nationaux, tout en contribuant à l'amélioration du climat des affaires ainsi qu'au développement et à la régulation des zones industrielles. L'API-MALI, à travers son modèle de guichet unique et ses missions essentielles, joue un rôle stratégique dans la promotion et la facilitation des investissements au Mali, contribuant ainsi à l'épanouissement économique du pays.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Veillez consulter le site de l'API-Mali : www.apimali.gov.ml

Suivez l'API-Mali sur ses réseaux sociaux : Facebook – LinkedIn, Twitter et YouTube

Contact : Responsable Stratégie et Partenariat de l'Agence de Promotion des Investissements du Mali

Tel : + 223 20 29 95 25/26

E-mail : contact@apimali.gov.ml / adiallo@apimali.gov.ml